



AVIS AUX HABITANTS DE LA COMMUNE DE ST-OYENS

Ordures ménagères

Il est, encore et toujours, constaté que certains comportements inadéquats quant à l'élimination des ordures persistent. Selon les instructions de la déchetterie intercommunale (disponible au Greffe), on entend par ordures ménagères :

Déchets incinérables, non recyclables pouvant entrer dans un sac poubelle :

- Emballages de lessive en carton ou plastique
- Couches-culottes, serviettes hygiéniques, mouchoirs en papier
- Barquettes en sagex ou en plastique
- Tout récipient en plastique et sagex ayant contenu de la nourriture
- Briques de lait et autres boissons etc
- Bouteilles en plastique, sans mention « PET »
- Emballages et papiers utilisés pour le conditionnement de la nourriture ou souillés par cette dernière

Les ordures ménagères doivent être déposées exclusivement dans des sacs agréés par la commune !

Les déchets ménagers ne sont pas acceptés à la déchetterie !

Tous les autres déchets ne sont pas acceptés dans ou à côté des containers à ordures !

Régulièrement confrontée à des dépôts de matériel informatique, électroménager ou autre à côté des containers à ordures ménagères, la Municipalité se voit obligée d'instaurer des contrôles plus stricts et, de ce fait,

Tout abus sera sanctionné par une amende d'ordre de Frs. 100.-

Déchets verts

Vous êtes priés de ne plus entreposer de déchets verts au lieu dit le Fayet. Notre déchetterie possède les infrastructures nécessaires pour recueillir, bois et branchage.

Vous pouvez déposer vos coupes de gazons et divers petits compostages auprès des agriculteurs de notre village qui possèdent une fumière.

Police des constructions

Nous vous rappelons **qu'avant tout début** de constructions, transformations, même de minime importance, il est **obligatoire** de faire parvenir à la Municipalité, une demande et un dossier en trois exemplaires s'y rapportant. Selon l'importance de l'objet, celui-ci devra être soumis à l'enquête publique.

Feux sur le territoire communal

Les feux de décharges, comme ceux des chantiers ou des entreprises publiques et privées sont strictement interdits en raison des nuisances qu'ils provoquent. Ils polluent l'air et le sol et libèrent **cent à mille fois plus** de substances nocives que la combustion en usine d'incinération, où le traitement des fumées supprime la quasi-totalité des rejets polluants. De plus, ils incommode le voisinage.

Craquer une allumette pour se débarrasser d'un tas de branches sèches, d'un amas de déchets encombrants ou de cartons en pagaille est un geste dépassé !

Il est facile de valoriser nos déchets végétaux en compost ou nos papiers et cartons en emballages recyclés. Il est important de laisser aux usines d'incinération le soin d'éliminer proprement nos ordures.

La Municipalité à l'obligation de dénoncer tout contrevenant au Service des eaux et de la protection de l'environnement. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Votations

Nous vous informons que le bureau de vote sera ouvert le dimanche 24 février 2008 de 10h00 à 11h00.

Vos bulletins peuvent être déposés dans la boîte aux lettres Municipale jusqu'au dimanche 24 février à 11h00.

Exercice de démonstration DEMOEX

Nous vous informons que la place d'armes de Bière organise les 22, 25 et 26 février prochain un exercice de démonstration. Ce dernier engendrera des nuisances sonores supplémentaires et ce, dès le 21 février déjà pour mener à bien les préparatifs. La population est invitée à prendre part à cette démonstration le vendredi 22 février dès 13h45 sur la plaine de Bière.

Carrefour des Métiers

Cette année, le 5^{ème} salon de la formation et de l'apprentissage de l'Ouest vaudois se déroulera du 5 au 8 mars 2008 au collège Grand-Champ à Gland de 8h00 à 12h00 / 13h30 à 18h30 (vendredi 16h00) / samedi 10h00 à 17h00. Nous encourageons les jeunes et leurs familles à s'y rendre. Sur les stands, les professionnels et leurs apprenants présentent la diversité des métiers actuels. Les écoles spécialisées participent à la manifestation par des espaces tout aussi instructifs et animés. Les milieux de la formation, de l'orientation scolaire et professionnelle sont bien-sûr au rendez-vous. Vous pouvez consulter le site www.carrefourdesmetiers.ch.

Conseil Général

Une séance extraordinaire du Conseil Général aura lieu le **mercredi 09 avril 2008 à 20h00**.

Les séances ordinaires auront lieu :

- **mercredi 04 juin 2008 à 20h00**
- **mercredi 03 décembre 2008 à 20h00**

Portes ouvertes à l'Hôpital de Morges

Pour fêter la fin des travaux d'agrandissement de l'hôpital de Morges, la population est conviée aux portes ouvertes, le samedi 17 mai 2008 de 09h00 à 17h00, afin de découvrir les nouveaux locaux ainsi que les services qui y sont proposés. Le site web a été entièrement revu, vous y trouverez de nombreuses informations utiles www.ehc-vd.ch.

Jumelage des 4 Saint-Oyen(s)

Le Comité de Jumelage de la Commune de Montbellel / Hameau de St. Oyen (France), organise une fête les 19 et 20 juillet prochains. Toute la population de Saint-Oyens est invitée à participer à cet évènement, Les personnes intéressées sont priées de bien vouloir s'inscrire à l'aide du bulletin annexé et nous le retourner au plus tard pour le **14 avril 2008**.

* * * * *

La Municipalité et l'administration communale vous souhaitent
une vie saine et agréable dans notre jolie Commune de Saint-Oyens

* * * * *

La Municipalité